

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2024**

**COMMUNE DE FOURNEVILLE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE.

Etaient présents : Messieurs GILLES, HENRY et Madame CAPARD, adjoints
Mesdames ACHALLE, CROS-GIMBERT
Messieurs CLUZEAUD, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames BORDIER, FOUGERES, SEITE
Monsieur VERRON (pouvoir à M. CLUZEAUD)

Secrétaire de séance : Véronique CAPARD

MEMBRES EN EXERCICE : 11 ; PRESENTS : 7 ; POUVOIRS : 1 ; VOTANTS : 8

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21/08/2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❖ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

❖ ECOLE

1. Demande de subvention de l'USEP (financement transport de rencontres sportives)
2. Convention avec le Rectorat de l'académie de Normandie dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

❖ BUDGET/COMPTABILITE

3. Modalités de remboursement des cautions des acquéreurs (Chemin des Ecoliers)
4. Repas des anciens

❖ RESSOURCES HUMAINES

5. Mise en place du régime indemnitaire

❖ QUESTIONS DIVERSES

❖ POINT SUR LES PROJETS ET DOSSIERS EN COURS

❖ ECOLE

1. SUBVENTION USEP

Délibération 1 : Demande de subvention de l'USEP

Dans le cadre de rencontres sportives, l'USEP sollicite la Commune afin de prendre en charge une partie des frais de transport. En effet, la Directrice, Mme Claire BERTRAND prévoit d'organiser 3 rencontres en maternelle (orientation, roule/glisse, jeux d'opposition) et 5 rencontres en élémentaire (CROSS à Honfleur, jeux de raquettes, breakdance, orientation, multi biathlon).

Ces sorties, qui concernent 19 enfants, représentent un coût de 1 016€ de frais de transport (8 aller/retour x 127€). La Commune du Theil-en-Auge est également sollicitée.

Le Conseil approuve une participation à hauteur de 650€.

2. CONVENTION AVEC L'ACADEMIE

Dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, l'école va bénéficier d'une subvention de l'Académie de Normandie pour l'achat de matériel, et notamment de tablettes. La dépense a été estimée à 1 000€, et l'Académie subventionnera l'intégralité de cette somme.

Il est proposé au Conseil que la Commune signe la convention qui leur a été proposée. Celle-ci n'a d'autres fins que de fixer les modalités de versement de la subvention.

Le Conseil est d'accord pour signer la convention.

❖ BUDGET/COMPTABILITE

3. MODALITES DE REMBOURSEMENT DES CAUTIONS DES ACQUEREURS

Délibération 2 : Remboursement des cautions des acquéreurs (Lotissement)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les acquéreurs du Lotissement qui ont terminé leurs travaux depuis plus d'un an peuvent récupérer leur caution de 1 000€.

Le Conseil donne son accord pour une restitution intégrale à tous les acquéreurs.

4. REPAS DES ANCIENS

Délibération 3 : Tarif pour les accompagnants au repas de anciens

Le Conseil avait été informé que le repas des anciens aura lieu le 3 novembre au Mémorial de Caen. Comme à l'accoutumée, ceux qui le souhaitent peuvent se faire accompagner par la ou les personnes de leur choix. Il est proposé de fixer à 45€ le tarif pour ces accompagnants.

Le Conseil valide ce tarif.

❖ RESSOURCES HUMAINES : REGIME INDEMNITAIRE

5. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE

Délibération 4 : Mise en place du RIFSEEP

Lors du dernier Conseil, il a été expliqué la volonté de mettre en place le régime indemnitaire, ses modalités et ses enjeux. A l'unanimité, le Conseil avait donné son accord sur le projet de délibération qui avait été préparé.

Ce projet a ensuite été transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui a donné son avis et émis quelques observations.

Ces remarques ont fait l'objet d'une discussion avec les membres du Conseil municipal qui a décidé d'en tenir compte. Aussi, la délibération est modifiée (cf en annexe). Cette modification concerne le versement de l'IFSE lorsque l'agent est en congé pour maladie professionnelle ou accident de service/travail.

Le Comité Social Territorial va être informé de cette décision.

Pour information, le régime indemnitaire sera applicable dès la paie de décembre pour le CIA, et à partir de janvier pour l'IFSE.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait le point sur l'avancement des différents projets dans la zone du Chemin des Ecoliers et des Buttreaux

- Le goudronnage est prévu très prochainement
- La « Zone de rencontre » sera mise en place à l'issue des travaux

Par ailleurs, il est présenté au Conseil un premier devis concernant le bâtiment technique (Entreprise THERMIBOIS pour un montant de 40 342€ HT)

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.